

AVIS D'EMPLOI POUR LES TRAVAILLEURS TRANSFRONTALIERS délivré par l'employeur à l'emploi dans une ville frontalière sur le territoire roumain, avec contrat individuel de travail à temps plein à durée déterminée ou à durée déterminée d'un citoyen étranger d'un État qui a une frontière commune avec la Roumanie Et qui vit dans la zone frontalière de l'État.